

|                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b><br/>*****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE<br/>***</p> <p>Canton de MODANE</p>                              | <p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL<br/>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SÉANCE DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025</b></p> <p><i>L'an deux mil vingt-cinq, le <b>quinze septembre</b> à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA.</i></p> <p><i>Absents excusés : Dorian MAGNIER.</i></p> <p><i>Procurations : Patou ROBIN à François CHEMIN.<br/>Aurélie FERREIRA à Dominique GALERNE.<br/>Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.<br/>Mélanie BIBOLLET à Claude MEILLE.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Maryvonne ROBIN.</i></p> |
| <p style="text-align: center;"><b>Commune<br/>de FOURNEAUX</b></p>                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice : 13</i><br/><i>Présents : 08</i><br/><i>Votants : 12</i><br/><i>Quorum : atteint</i></p> <p><i>Date de la convocation : 09/09/2025</i></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Monsieur Claude MEILLE, suite au décès de son oncle, Roland FIANDINO, ancien Maire d'Avrieux.

Il informe ensuite l'assemblée des disparitions de Monsieur Joseph DUC, époux de Madame Nicole DUC, Maire Adjointe à Fourneaux de 1983 à 1989, ainsi que de Madame Jeanne VOISIN, Conseillère Municipale de 1983 à 1989. Le Conseil Municipal adresse ses condoléances les plus sincères aux familles endeuillées.

Enfin, il félicite Emmanuelle FERREIRA pour la naissance de sa quatrième petite-fille, Ginna.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

## **I - AFFAIRES GÉNÉRALES**

### ***- Information des décisions du Maire***

Le Maire informe le Conseil de la signature d'un avenant n°1 au marché initialement attribué à l'entreprise GEECO pour la mise en place de dispositifs de comptage et équipements associés au droit de captages. Cet avenant, d'un montant de 7 200,00 € HT (soit 8 640,00 € TTC), est rendu nécessaire pour permettre l'installation de sondes en raison de contraintes techniques supplémentaires.

Le montant global du marché passe ainsi de 46 755,00 € HT (56 106,00 € TTC) à 53 955,00 € HT (64 746,00 € TTC). La dépense est imputée sur le budget de l'eau (compte 2315).

## **II - GESTION DE LA CRUE DU 30 JUIN 2025**

En préambule, le Maire souhaite remercier l'ensemble des personnes — bénévoles, agents des collectivités, organisations diverses, collectivités — qui se sont mobilisées à la suite de la crue du 30 juin et qui ont permis de soulager nos concitoyens dans cette épreuve.

*"Acceptation de l'indemnisation de l'assureur AXA pour les dommages pris en charge au titre du contrat d'assurance*

Suite aux dommages matériels importants causés aux équipements de la Commune lors de la crue du 30 juin 2025, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation proposée par la compagnie AXA dans le cadre du sinistre reconnu en catastrophe naturelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette indemnisation.

- *Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités (DSEC)*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une aide financière exceptionnelle auprès de l'État, au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités (DSEC), destinée à accompagner les collectivités ayant subi des dommages liés à des événements climatiques ou géologiques graves. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme de remise en état des équipements communaux sinistrés, pour un montant estimé à 200 000 € HT, et décide de solliciter la subvention la plus élevée possible. Il autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

- *Demande de subvention au titre du Fonds de Reconstruction des Équipements Endommagés (FREE)*

Dans le prolongement de la demande de subvention au titre de la DSEC, Monsieur le Maire informe que l'arrêté interministériel du 9 juillet 2025 a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la Commune de Fourneaux, suite à la crue torrentielle du 30 juin 2025. Compte tenu de l'ampleur des dommages constatés (voiries, équipements de sécurité, signalisation, réseaux pluviaux...), estimés à 200 000 € HT, le Conseil Municipal décide de solliciter également une aide financière dans le cadre du Fonds de Reconstruction des Équipements Endommagés (FREE). Monsieur le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires, à représenter la Commune dans ce cadre, et à inscrire les crédits correspondants au budget.

- *Demande de fonds de concours à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise*

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, afin de contribuer au financement des travaux de réparation des équipements communaux sinistrés par la crue torrentielle du 30 juin 2025. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier, ainsi qu'à signer les documents afférents.

### **III - FINANCES COMMUNALES**

- *Décision modificative n°2 au budget communal*

Afin de financer les travaux de réparation et de remise en état des infrastructures communales endommagées par la crue du Charmaix survenue le 30 juin 2025; il est nécessaire de modifier le budget communal comme suit:

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

| Désignation                                  | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                              | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                        |                       |                         |                       |                         |
| D 231-172 : Grosses réparations bâtiments    | 50 000,00€            |                         |                       |                         |
| D 231-2511 : Isol. toiture salle des fêtes   | 50 000,00€            |                         |                       |                         |
| D 212-2515 : Crue du Charmaix – 30 juin 2025 |                       | 100 000,00€             |                       |                         |
| <b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>   | <b>100 000,00€</b>    | <b>100 000,00€</b>      |                       |                         |
| <b>Total</b>                                 | <b>100 000,00€</b>    | <b>100 000,00€</b>      |                       |                         |
| <b>Total général</b>                         |                       | <b>0,00€</b>            |                       | <b>0,00€</b>            |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 telle que figurant au détail ci-dessus.

- *Convention de financement entre la Commune et TELT – Rénovation toiture école*

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux de réfection de la toiture de l'école et de 3 logements municipaux situés à l'étage. Il présente le projet de convention entre TELT et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, dans le cadre de la « Démarche Grand Chantier » au titre des crédits alloués au FAST, pour le financement de travaux de réfection de la toiture de l'école et de 3 logements municipaux situés à l'étage. Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention (Samuel FADDA), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec TELT.

- *Participation communale au financement des forfaits de ski*

Afin d'encourager la pratique du ski chez les jeunes enfants, la Commune participe financièrement à la prise en charge d'une partie du forfait de ski pour les enfants de moins de 16 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale au financement des forfaits de ski à deux cent vingt euros.

#### **IV – GESTION DU DOMAINE FORESTIER**

- *Coupe de bois 2026*

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, demande à l'Office National des forêts de bien vouloir procéder en 2026 au martelage des coupes des parcelles 8 et 9 et pour une commercialisation en 2026. Il s'interroge sur la possibilité de réduire le cubage du bois extrait dès l'année 2027, ou de promouvoir d'autres modes d'exploitation, tels que le câble.

#### **V – EAU POTABLE – COMPÉTENCES ET SERVICES**

- *Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2024, présenté par Monsieur le Maire.

Ce rapport est tenu à la disposition du public en Mairie et les principales données seront consultables sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr>

- *Refus du transfert de la compétence eau potable à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise*

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence "eau potable" à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, il donne un avis favorable à la poursuite du travail d'étude et de réflexion sur la mutualisation et les conventions entre les services.

#### **V- QUESTIONS DIVERSES ET ORALES / CONVENTIONS**

- *Avenant n°2 à la convention d'occupation de la station météo*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée le 23 mars 2022 avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), relative à l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un équipement technique, ainsi que l'avenant n°1 à cette convention, signé le 3 juillet 2023. Le BRGM, établissement public national, a pour mission la recherche et la diffusion des connaissances dans le domaine des sciences de la Terre. Il intervient notamment dans la gestion des risques naturels et la prévention des risques liés aux anciens sites miniers.

Lors de la phase de travaux, un emplacement plus adapté à l'installation de la station météo a été identifié conjointement par la Commune et l'entreprise chargée de sa mise en place. Le BRGM a donné son accord pour cette nouvelle localisation, entérinée par l'avenant n°1 signé le 3 juillet 2023, modifiant ainsi l'article 2 « Désignation du bien » de la convention initiale.

Par ailleurs, la Commune souhaite pouvoir accéder de manière autonome aux données collectées par la station météo installée sur son territoire. À cette fin, la signature d'un nouvel avenant est nécessaire, afin de modifier l'article 1 « Objet » de la convention, en y intégrant les modalités de transmission des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public avec BRGM, qui modifie les modalités de transmission des données.

Suite à la demande d'un riverain, le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant l'extinction des cloches de l'Église. Il est convenu de s'aligner sur les horaires de la mairie, en appliquant une interruption sonore de 22 heures à 7 heures.

Claude MEILLE annonce que le Plan Communal de Sauvegarde doit être actualisé, ce qui revêt d'autant plus d'importance à la suite de la crue du 30 juin 2025.

Samuel FADDA et Claude MEILLE font le point sur le chantier du bike park, porté par la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise, avec la participation active de l'Union Cycliste Vanoise. Le Conseil Municipal remercie la CCHMV ainsi que l'association pour la réalisation de ce bel équipement

Claude MEILLE informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement, jugé plus ou moins satisfaisant, du balisage des chemins.

Le Conseil Municipal est informé que la fuite d'eau potable sur le réseau communal en forêt a été réparée. Par ailleurs, dans certaines rues de Fourneaux, particulièrement impactées par la crue et le passage des engins, le réseau d'eau potable a pu être fragilisé. C'est notamment le cas dans la rue du Mont Thabor, où une fuite importante a été réparée.

Concernant les affouages, 7 lots ont été attribués, et 3 restent disponibles.

La corvée citoyenne du cimetière se déroulera le 24 octobre 2025.

De manière générale, les travaux communaux ont pris du retard en raison de la crue et de ses conséquences. Les agents communaux ont été fortement sollicités durant l'été.

Claude MEILLE informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'une passerelle piétons-vélos, entre le stade et la route des Rampes, en lieu et place du pont routier temporaire utilisé lors du remplacement du viaduc. Un point est également fait sur les possibilités de financement pour cet équipement, qui viendrait compléter l'offre existante en matière de sentiers de promenade et de randonnée.

Maryvonne ROBIN fait le point sur la 13<sup>e</sup> édition des Festi'Fourneaux, qui a, une nouvelle fois cette année, rencontré un beau succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25  
Fait à FOURNEAUX, le 16 septembre 2025

La secrétaire de séance,  
Maryvonne ROBIN



Le Maire,  
François CHEMIN

